

ROYAUME DU MAROC
LE PREMIER MINISTRE



TABLEAU DE BORD
NOM DE DOMAINE .ma

Tableau de Bord Trimestriel*
Septembre 2010

* Ce document est publié à titre indicatif. Les dispositions y figurant sont à considérer à titre d'information.

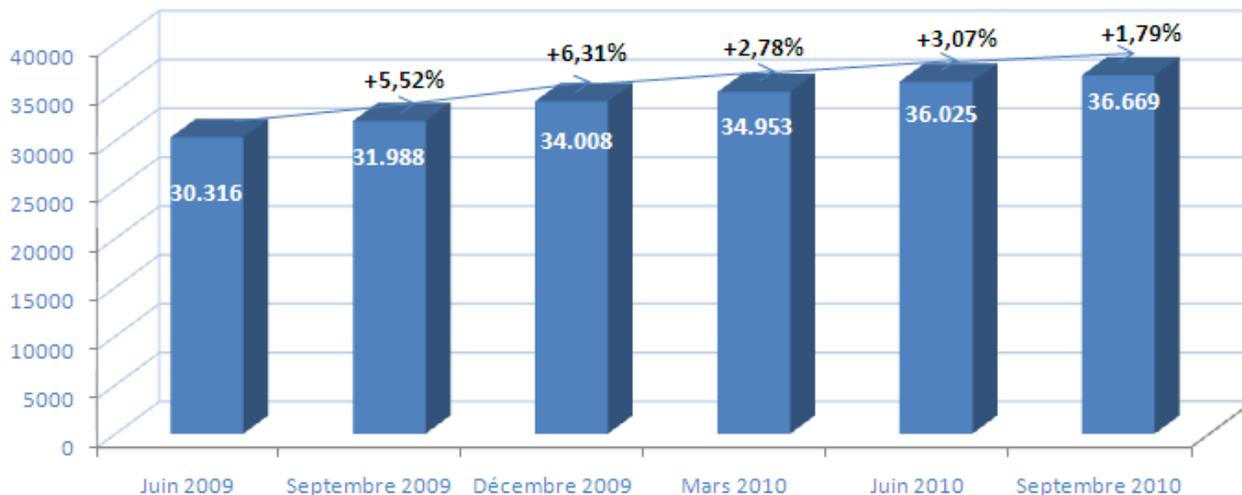
SOMMAIRE

Parc de noms de domaine «.ma»

Prestataires des noms de domaine « .ma »

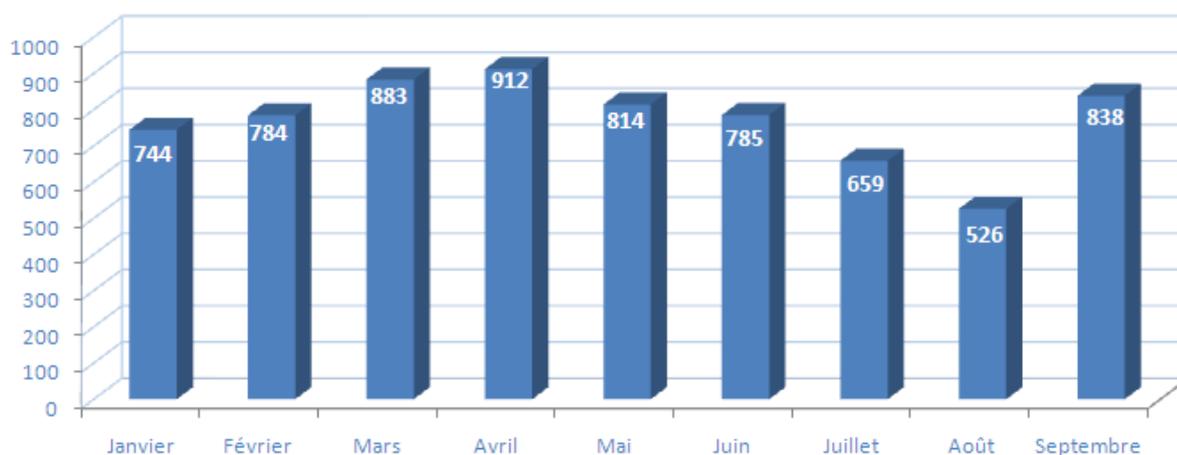
A. Parc de noms de domaine «.ma»

Evolution trimestrielle du parc des noms de domaine «.ma»



A fin Septembre 2010, le parc de noms de domaine «.ma» compte **36.669** noms de domaine, enregistrant une augmentation de **+14,63%** par rapport à septembre 2009. **2023** nouveaux noms de domaine ont été enregistrés pendant ce trimestre, ces nouveaux enregistrements sont effectués majoritairement directement sous le **.ma** (au premier niveau).

Evolution mensuelle du nombre de nouveaux enregistrements en 2010



Répartition par extensions

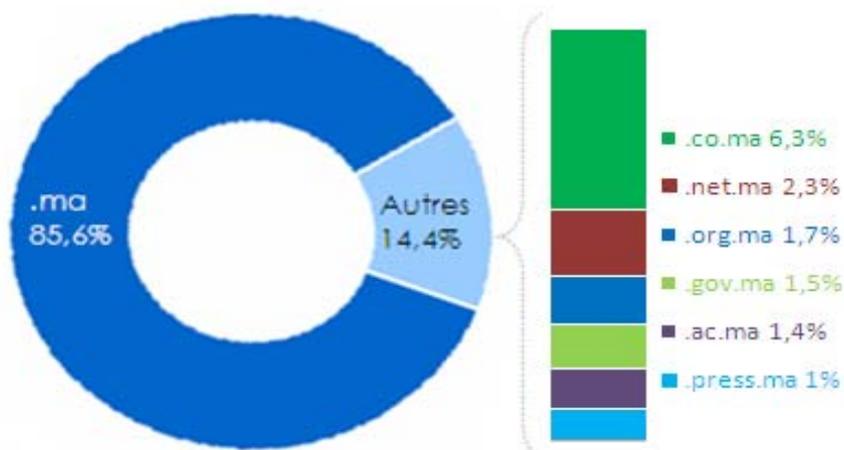
La zone de nommage nationale comporte l'extension principale de 1^{er} niveau «.ma » et les extensions descriptives ou sous extensions, ayant pour objectif de décrire une activité ou un titre déterminé : co.ma, .net.ma, ac.ma, org.ma, press.ma et gov.ma.

85,6% des noms de domaine « .ma », sont enregistrés directement sous l'extension « .ma ».

Cette tendance peut être expliquée par deux éléments essentiels :

1. La simplicité de l'adresse web sous l'extension « .ma » directement ;
2. L'enregistrement d'un nom de domaine sous une extension descriptive n'est pas ouvert au public, mais plutôt réservé au secteur d'activité y afférent (Par exemple, l'enregistrement des noms de domaine sous l'extension descriptive « .gov.ma » est limité aux organismes gouvernementaux).

Répartition du parc .ma par extensions - Septembre 2010



B. Prestataires des noms de domaine « .ma »

L'enregistrement des noms de domaine est effectué à travers les prestataires déclarés auprès de l'ANRT.

Le nombre total de prestataires « .ma » arrêté à fin Septembre 2010 est de **16**, dont **3** déclarés pendant le 3^{ème} trimestre 2010.